## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 octobre 2021 à 18h30

Présents : Messieurs MENG - BOUVET - BARIL - GOSSET - PIEDELEU - GUERSENT -

GILLES - SURRE

Mesdames DAVID - LAURENS-BAUDART - PREY - ROIGNANT - GROLLIER - DUVAL

Absente : Mme COUSIN

Procuration: Mme COUSIN à Mr PIEDELEU

Mode du vote : ordinaire

Secrétaire de Séance : MME GROLLIER Justine

LE QUORUM CONSTATE,

Le PV de la séance du 14 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter un point d'ordre du jour qui sera pour « modification des tarifs communaux ». Personne ne s'y oppose.

## POINT INFORMATIF SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Avant de commencer les points de l'ordre du jour, Mr le Maire souhaite faire une présentation de la situation financière de la commune. Il fournit aux conseillers des

graphiques annexés à ce procès-verbal.

Il informe le conseil qu'il a été convoqué à la Préfecture dans le cadre du réseau d'alerte de la Préfecture. Les services préfectoraux attirent l'attention des mairies dont la CAF nette (Capacité d'AutoFinancement) devient négative. C'est le cas pour La Bouille toutes charges payées en fin d'année, le résultat 2020 est de − 6 086 €. Une CAF négative signifie un pouvoir d'achat faible, une capacité à investir à zéro.

« La situation n'est pas brillante mais pas irréversible non plus ».

Mr le Maire présente plusieurs graphiques à l'assemblée.

Les dépenses et les recettes ont été impactées par le COVID (dépenses supplémentaires liées à la désinfection ou à l'équipement des agents par exemple, recettes en moins suite à l'annulation des événements type foire à tout, Vinomédia etc, taxe tente et terrasse suspendue). Les dépenses de personnel sont maîtrisées et en diminution. Les charges extérieures diminuent également. Aucun endettement supplémentaire depuis 2017.

C'est donc bien une expression des recettes en moins suite au confinement du Covid qui a fait repasser la CAF de la commune en négatif.

Il faut une gestion fine des dépenses pour retrouver une CAF nette positive, ce que nous espérons en 2021. Les réserves s'amenuisent au cours des ans, il faut être vigilant. Chaque dépense demande réflexion. La situation si elle reste tendue, s'améliorera d'ici 2030, date à laquelle les crédits école-mairie seront levés.

#### I – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr le Maire laisse la parole à Mr Bouvet, 1er adjoint.

La commune s'est engagée dans des travaux de rénovation énergétique suite au plan

de relance instauré par l'Etat.

En effet, la commune a présenté un dossier de subventions pour ces travaux qui s'est élevé à 80% des financements. La commune a demandé le versement d'un acompte de subvention à l'Etat, ce qu'elle a obtenu par la DSIL. Il convient donc d'inscrire au

budget cette recette au 1347 DSIL: 26 168 € soit l'acompte de 30% de subvention attribuée.

Et comme le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes cette même somme sera inscrite en dépenses au 21318 « autres bâtiments publics ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la DM 1 suivante :

+ 26 168 € en 13 47

- 26 168 € en 21 318

Pour copie conforme au registre des délibérations.

## II - DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE

Des travaux de rénovation vont être entrepris dans les locaux du bâtiment de la Mairie en vue d'économiser l'énergie. A savoir :

- modernisation de la chaufferie et de l' »installation de chauffage (devis Dalkia et Franck Plé)

- Mise en place d'un éclairage plus économe en énergie (devis Espace Confort Electrique)

Le Plan de financement proposé est le suivant :

	MONTANT HT	PART	FAA
	en €	COMMUNALE	en €
	III	en €	
DEVIS DALKIA	14 433.84	7 216.92	7216.92
DEVIS FRANCK	7 066	3 533	3 533
PLE			
DEVIS EEC	7 830	3 915	3 915
TOTAUX	29 329.84	14 664.92	14 664.92

Mr le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander à la Métropole une subvention de 14 664.92 € via le FAA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mr le Maire à présenter un dossier de demande de subventions à la Métropole Rouen Normandie.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

#### III –DROITS DE TENTE ET TERRASSES

L'année 2020 a été une année hors norme en tout point et notamment pour les restaurateurs. Comme beaucoup de commune, La Bouille a renoncé à prélever les droits de tentes et terrasses pour accompagner ses restaurateurs et bars dans ce moment difficile.

En 2021, les professionnels de la restauration ont pu ré-ouvrir leurs portes depuis le mois de juin, avec toutefois des restrictions (Pass sanitaire).

L'activité est repartie toute de même.

Compte-tenu des faibles ressources de la commune, la commission finances réunie avant le conseil propose de facturer une demi-année de droits de tentes et terrasses.

C'est la seule contribution des commerçants aux impôts directs de la commune. Il est proposé le tableau mis en annexe de ce PV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une demi-année de droits de tentes et terrasses comme indiqué dans le tableau.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

## IV - FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT

C'est un fonds mutualisé détenu par le département, en faveur du logement en se portant caution, qui apporte une aide aux impayés et aussi à certaines dépenses courantes (eau, électricité, gaz) pour des foyers en difficultés entrant dans les critères. Le budget du département c'est 5 millions d'euros. Les donateurs sont variés et comprennent aussi bien les bailleurs sociaux que les communes. Ces dernières sont sollicitées à hauteur de leur nombre d'habitants. Pour La Bouille cela représente environ 500 € par an. L'engagement à ce fonds est facultatif pour trois années avec signature d'une convention.

La commune n'a plus adhéré depuis plusieurs années.

La commission des finances propose de ne pas adhérer une nouvelle fois à ce fonds en raison des éléments cités au début du conseil municipal à savoir ses faibles ressources. Cela n'empêche pas les habitants de la commune de bénéficier du FSL.

La question pourra être posée à nouveau dès que la commune connaîtra une situation financière plus saine.

En parallèle la commune poursuit ses actions de solidarité comme la cantine à 1€ ; les centres de loisirs à moitié prix et des aides directes de la commission sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas adhérer au FSL pour des raisons circonstancielles de faiblesses financières.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

#### IV - ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

La commune est, selon la loi, son propre assureur. Toutefois, il est risqué de rester son propre assureur vu les arrêts maladie, pour longue maladie ou encore accidents du travail qui peuvent survenir au cours des missions des agents communaux. Cela peut entraîner de lourdes dépenses pendant de nombreuses années selon les cas. La commune a déjà vécu ce genre d'événement il y a quelques années.

L'assurance statutaire en cours permet à la commune d'être indemnisée dans tous les cas cités ci-dessus.

Le contrat actuel sera échu en 2022. Le CDG 76 relance la concertation pour le groupement d'achat et sollicite la commune pour savoir si elle participe à ce dernier; Bien entendu, cela est intéressant car la petitesse de La Bouille ne permet pas d'avoir des négociations avec ces organismes.

La commune a déjà adhéré au CDG 76 il y a 4 ans pour un groupement d'achats de ces assurances.

Mr le Maire demande au conseil d'approuver l'adhésion au groupement d'achat statutaire avec le CDG 76 pour un nouveau contrat à partir de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote en faveur de l'adhésion du groupement d'achat pour l'assurance statutaire avec le CDG 76.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

#### X – MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX

La commune étant à la recherche de recettes, Mr le Maire propose au conseil municipal deux nouveaux garages acquis par l'EPFN au profit de la commune et qu'il serait possible d'ouvrir à la location.

La grille tarifaire ne possède pas de ligne « location de garages » il convient donc de la créer.

Mr le Maire propose donc aux conseillers de louer le garage de la maison située au 2 rue de la République et le garage accolé à l'ancienne Pharmacie. Ces deux immeubles sont en portage avec l'EPFN mais la mairie est usufruitière toute la durée du portage. Il conviendra de faire une convention avec usage temporaire pour permettre à la commune de récupérer les garages à tout moment.

Mr le Maire propose le tarif de 70€/mois la location de chaque garage.

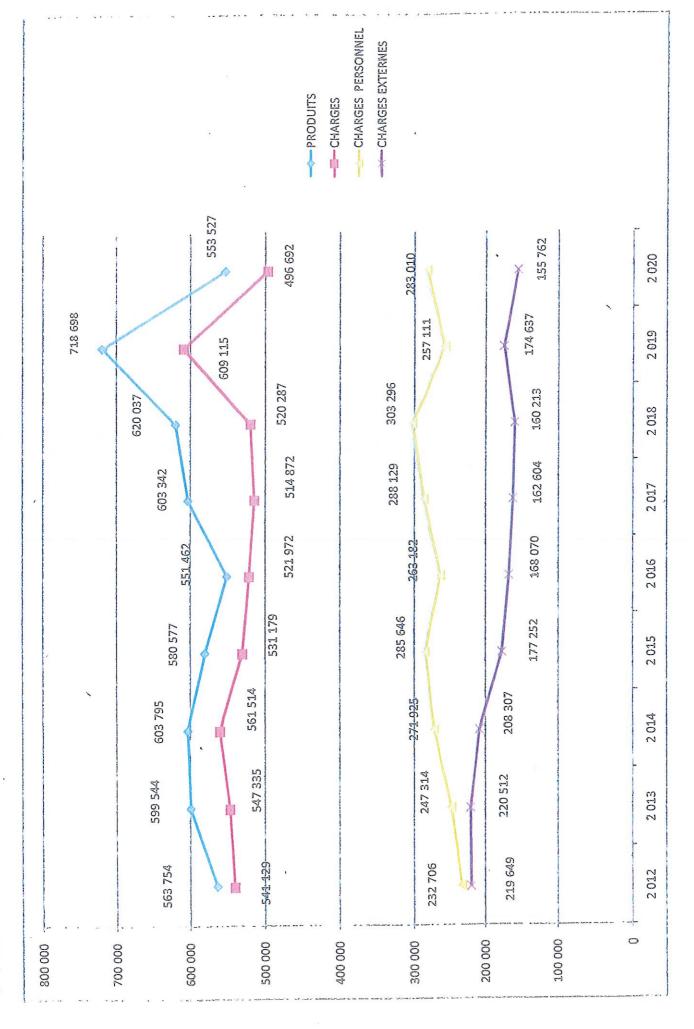
Il propose également à ce que le paragraphe actuel nommé « parking des canadiens » soit renommé «locations de parkings et garages » et qu'ensuite il soit distingué comme suit :

- Parking des canadiens : loyer mensuel 30€/mois (tout mois commencé est dû)
- Garages : 70 € / mois (tout mois commencé est dû)
- Caution / dépôt de garantie : 95€
- Renouvellement de badge (perte, détérioration) : 51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord à Mr le Maire pour louer le garage de la maison située au 2 rue de la République et de l'ancienne Pharmacie et de modifier comme proposé la grille des tarifs communaux.

Pour copie conforme au registre des délibérations.









# DROITS DE TENTES ET TERRASSES **ANNEE 2021**

TENTE: 10.00 €./m2 TERRASSE: 15.00 €./m2

délibération du conseil municipal du 04/10/2021

TOTAL APRES REMISE REMISE **TOTAL TERRASSE** TENTE 50% 33x15.00=495.00 435 875.00 Café de La Poste 50% 25x15.00=375.00 171 50% 342.00 22.80x15.00=342.00 Hôtel Bellevue 50% 25.35 50.70 3.38x15.00=50.70 Le Saint Pierre 405.00 50% 54x15.00=810 810.00 Les Gastronomes 225 50% 30x15.00=450.00 € 450.00 La Escala occupation terrasse 0 Artseine 127.5 50% 17x15.00 = 255.00255.00 La Maison Blanche

15x3.50 = 15

23x15.00=345.00

23x10.00=230.00

225.00

575.00

50%

50%

1788.85

112.5

287.5

validé le 4 octobre 2021

La Boutique

Le Tonneau

Jacques MENG MAIRE